



OBVT
Organisme
de bassin versant
du Témiscamingue



CREAT
Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

**Association des
riverains des lac
Tee et du Moulin**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Invitation pour le public et organismes à participer au processus d'évaluation environnementale du projet Onimiki

Ville-Marie, le 21 juin 2023 – Un an jour pour jour après la demande de report du projet Onimiki, Les Amis de la rivière Kipawa (LARK), l'Association des riverains des lacs Tee et du Moulin (ARLT), l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) ainsi que le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et la municipalité de Kipawa, souhaitent que les groupes et organismes consultent et commentent l'avis du projet Onimiki, déposé au Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 31 mai dernier par les promoteurs. C'est l'occasion de consulter une synthèse du projet et d'exprimer les enjeux locaux et des préoccupations du milieu en amont d'un long processus menant au BAPE.

Un précédent dangereux pour une rivière protégée

Le projet, dit au fil de l'eau, consiste à détourner le débit naturel de la rivière Kipawa, une ressource naturelle protégée dans le parc national Opémican, géré par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). La construction de deux mini centrales et une série de digues, canaux et tunnel artificiel seraient réalisées à l'extérieur du parc national. Bien que Onimiki se dit être un projet d'énergie renouvelable, les débits détournés ne retrouveront pas le lit naturel de la rivière Kipawa. On peut lire dans l'avis de projet que « *[le] secteur Laniel implique une modification de la gestion des débits en aval du barrage de Laniel, localisé sur le réservoir Kipawa. Les débits actuels estimés à environ 80 m³/s seront réduits entre 10 et 25 m³/s selon la saison* ». Cette réduction drastique pouvant atteindre 88% du débit actuel moyen est très inquiétante.

À notre connaissance, il s'agit du premier projet hydroélectrique privé dont l'étude d'impact environnementale se déroule en partie dans un parc national du réseau SÉPAQ. L'étude d'impact ainsi que les activités de prospection réalisées par les promoteurs à l'intérieur du parc national Opémican depuis le printemps 2022 pourraient même être en contradiction avec la *Loi sur les parcs*. Bien que le projet Onimiki se situe à environ 40 kilomètres au sud de la rivière Kipawa, donc à l'extérieur des frontières du parc national Opémican, bon nombre d'impacts environnementaux négatifs seront concentrés sur les 16 kilomètres de la rivière Kipawa, qui verrait son débit hydrique naturel diminué considérablement. Tout l'écosystème exceptionnel

du secteur de la rivière Kipawa est menacé par une perte de ses milieux humides, de sa biodiversité et par une potentielle diminution des populations fauniques et floristiques qui caractérisent ce territoire. Il est inquiétant de réaliser que le débit naturel de la rivière Kipawa serait contrôlé par l'industrie privée à l'intérieur même d'un parc national. Les principes de protection du territoire, élaborés par le MELCCFP dans le plan directeur provisoire du parc Opémican en 2012, ne sont malheureusement pas respectés dans l'avis de projet déposé par les promoteurs.

Des perturbations hydriques au cœur des préoccupations locales

À l'instar de la rivière Kipawa, le lac Kipawa pourrait également être très fortement affecté, notamment par le changement de régime hydrique du ruisseau Gordon et de la rivière Kipawa, ce qui réduirait considérablement la couverture de glace du lac Kipawa, un plan d'eau important pour les communautés autochtones qui y pratiquent largement la pêche blanche et s'y déplacent en motoneige.

De plus, les vestiges de l'époque de la drave, dont les billots et les sédiments fortement contaminés du ruisseau Gordon sont des préoccupations importantes du regroupement d'organismes environnementaux, qui craignent que la multiplication du débit du ruisseau Gordon favorise la remise en suspension ces éléments, qui pourraient avoir de grave conséquence en aval.

Ces éléments ne sont pas abordés dans l'avis de projet déposé.

Un contexte peu favorable aux projets de mini centrales hydroélectriques privées

Le dépôt de l'avis de projet Onimiki se déroule dans un contexte où la société d'État Hydro-Québec n'est actuellement pas en appel d'offres pour des projets de mini centrales hydroélectriques privées. À l'ère où d'autres projets alternatifs d'énergie renouvelables seraient tout aussi réalisables sur le territoire, il est peu souhaitable de voir un projet de détournement de rivière protégée se concrétiser.

Un projet d'envergure qui manque de transparence, de concertation et d'acceptabilité sociale

Malgré la volonté de nos organismes à vouloir participer au processus d'élaboration du projet Onimiki depuis plusieurs années, aucune communication ne nous est parvenue de la part des promoteurs pour mentionner le dépôt de l'avis de projet le 31 mai dernier. Nous avons plutôt appris par un journal local que les promoteurs avaient déposé leur avis de projet. Depuis la relance du projet officielle en 2018, aucun avis ou communication électronique au sujet du projet Onimiki n'a été diffusé sur les plateformes web des organismes publics partenaires du projet.

Le 21 juin 2022, les groupes environnementaux demandaient « une démarche transparente et l'implication éclairée de la population ». Force est de constater, un an plus tard, qu'aucun gain n'a été fait de ce côté. Nous encourageons les promoteurs privés et organismes publics partenaires d'Onimiki à offrir une meilleure diffusion de l'information auprès de la population, des groupes ou organismes qui voudraient s'impliquer dans les prochaines étapes du projet.

Les acteurs se demandent comment les promoteurs peuvent toujours affirmer (selon le site Internet du projet) que le projet « *respecte les critères les plus élevés en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale* » si personne n'a été consulté. Il est à déplorer que des consultations publiques eussent été prévues dès 2020, mais qu'une seule ait eu lieu, en février 2022, un jour de tempête, en présentiel seulement, à Témiscaming. L'information de cette séance d'information avait circulé par un dépliant distribué dans certaines boîtes aux lettres, car ce ne sont pas tous les citoyens du secteur touché qui l'auraient reçu. À notre avis, cette démarche démocratique et nécessaire n'a jamais eu lieu. On peut d'ailleurs lire à la section 4.1 de l'avis de projet que quelques rencontres individuelles ont été réalisées, mais que la population n'a pas été consultée sauf lors des portes ouvertes.

Plusieurs questions sur ces préoccupations environnementales adressées aux promoteurs depuis de nombreuses années n'ont toujours pas reçu de réponse. Des consultations publiques en ligne annoncées au conseil des maires par la MRCT à l'été 2020 pour informer et prendre en compte les préoccupations du milieu n'ont toujours pas eu lieu. Le manque d'information diffusée par les promoteurs prive ainsi la population et les organisations régionales d'un exercice démocratique essentiel pour ce type de projet d'envergure d'environ 190 millions (2018) et qui comprend potentiellement plusieurs impacts négatifs sur l'environnement. De nombreuses questions restent en suspens depuis plusieurs années et aucune mesure d'atténuation n'a été proposée jusqu'à maintenant par les promoteurs pour diminuer les impacts négatifs du projet. Alors que les promoteurs affirment que leur projet respecte les plus hauts critères en matière d'acceptabilité sociale, ces mêmes critères d'acceptation n'ont jamais été définis. Nous aimerions connaître les éléments qui permettent aux promoteurs une telle affirmation.

Les citoyens, municipalités et organismes sont invités à consulter l'avis de projet et à faire part des enjeux locaux et de leurs préoccupations directement sur le site internet du MELCCFP à l'adresse suivante :

https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-12-255

À propos des Amis de la rivière Kipawa

Les amis de la rivière Kipawa (LARK) est un organisme à but non lucratif qui a pour but de protéger le parcours pagayable et les paysages de la rivière Kipawa. L'organisme a aussi comme mission de mettre en valeur cet incroyable parcours, notamment, en organisant le Festival de la Rivière Kipawa qui amène au Témiscamingue des centaines de pagayeurs provenant d'un peu partout au Québec, au Canada et même des États-Unis.

À propos de l'OBVT

L'Organisme de bassin versant du Témiscamingue est un organisme à but non lucratif régional ayant pour objectifs la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau. L'organisme a été mandaté par le ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour élaborer et mettre en œuvre le Plan directeur de l'eau (PDE) sur le bassin versant du Témiscamingue.

À propos du CREAT

Fondé en 1995, le CREAT est un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et a pour mission de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable.

À propos de l'ARLT

L'Association des Riverains du lac Tee est un organisme à but non lucratif dont la mission première est la protection du lac Tee et du lac du Moulin afin de s'assurer leur pérennité et protéger ses écosystèmes.

Elle assure, entre autres, une vigie sur les projets et activités pouvant affecter ses plans d'eau et ses riverains, poursuit des travaux d'acquisition de connaissances des lacs, sensibilise les riverains sur les bonnes pratiques environnementales et la sécurité des usagers et elle maintient des liens avec les organismes, les associations et les instances municipales, régionales et provinciales.

Entrevues et informations :

Louis Riopel

Vice-Président
Les amis de la rivière Kipawa
Tél. : 819 797-4496

Yves Grafteaux, M. Sc. Biologiste

Directeur général
Organisme de bassin versant du Témiscamingue
Tél. : 819 629-5010, poste 3

Jacinthe Châteauvert

Présidente
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
Tél. : 819 333-0698